

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U  
2024**

**RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024**

**REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.**

**2024 / O1/024**

**REPONSE DE MONSIEUR ALEXANDRE VINCIGUERRA A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI  
AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet** : I soldi corsi à chì ne simu oramai ?

La possibilité de déployer des Monnaies Locales Complémentaires (MLC) en Corse a été abordée par le PADDUC dans sa première rédaction de 2015 et dans la SRDE2I dans sa première version de 2016.

A cette époque, des initiatives de création de monnaies locales sous forme physique ou numérique avaient été évoquées. Néanmoins, ces projets n'ont pas suscité d'engouement auprès des chefs d'entreprise, à la différence des exemples du Sardex et de l'Eusko qui ont été cités dans votre question et qui ont en commun de ne pas être des initiatives publiques.

Après une première tentative infructueuse de lancer une action sur le sujet, malgré une communication très active, l'ADEC s'était engagée à relancer la réflexion après le vote

d'une délibération sur le financement des entreprises en 2019. Cette action devait avoir lieu au début de l'année 2020. Or la crise COVID, survenue à ce moment, a amené l'ADEC à revoir ses priorités et à concentrer ses financements sur les projets de soutien aux entreprises insulaires fortement impactées par la crise.

Ce contexte n'a pas semblé favorable au déploiement d'une expérience sur les monnaies locales. En effet, ces dispositifs sont basés sur la confiance que se portent mutuellement les acteurs d'un système économique ; or la confiance est la première chose qui disparaît lorsque survient une crise.

Au moment de la révision du SRDE2I en 2022, constatant le peu d'attente des acteurs économiques de l'île concernant cet outil, et soucieuse de concentrer ses moyens sur les sujets susceptibles d'avoir le plus d'impact, l'ADEC n'a pas jugé opportun de remettre les monnaies locales parmi les priorités de son action.

Comme vous le savez, la création d'une monnaie locale ne confère aucun pouvoir monétaire à notre Collectivité, d'autant plus que ces monnaies locales, dans leurs organisations, sont essentiellement des réseaux associatifs qui la font fonctionner.

Néanmoins, nous continuons à penser que les monnaies locales favorisent l'échange, et donc, le commerce au sein de notre île, et si après un appel à manifestation d'intérêt, que nous lancerons, un groupement d'entreprises corses nous soumettait un projet solide, nous l'accompagnerions avec enthousiasme : car nous y verrions une manifestation du dynamisme de notre tissu économique qui, en Corse comme ailleurs, ne réagit pas seulement aux impulsions de la puissance publique, mais sait également se mobiliser à partir de ses propres initiatives.

C'est d'ailleurs le sens premier des monnaies locales : substituer l'initiative des acteurs locaux aux pouvoirs de régulation de ce que vous nommez vous-même « le système ».

En Corse, nous pensons que le seul système qu'incarne la Collectivité est une stratégie centrée sur la production locale pour rendre la Corse autonome.

Je vous remercie.